

Thalies envolée

*Projet d'enregistrements littéraires et théâtraux
sous licence libre.*

thalieenvolee.artaban.be



*« La poésie est une survivance.
Dans une époque de simplification du langage,
d'altération des formes,
la poésie est une chose préservée. »*

Paul Valéry, 1910.



Table des matières

Préambule :.....	4
Note d'intention :.....	5
Objectifs :.....	5
Les licences libres, une évidence :.....	6
Qu'est-ce qu'une licence libre ?.....	6
En quoi consiste-t-elle ?.....	6
L'équipe :.....	7
Projets :.....	7
Diffusion :.....	8
Internet :.....	8
Hors internet :.....	9
Animations :.....	9
Modèle économique :.....	10
Annexe :.....	11



thalieenvolee.artaban.be

Préambule :

L'Opération *Thalie Envolée* crée des versions audio de textes poétiques appartenant au domaine public, puis publie ces enregistrements sous licence libre.

Nous souhaitons faciliter l'accès à la littérature et à la poésie à tout un chacun.

Pour réaliser ces œuvres, nous faisons appel à des comédiens et techniciens professionnels.

L'Opération *Thalie Envolée* est un projet de la Compagnie Artaban.



Cie Artaban



Note d'intention :

La poésie tombée dans le domaine public, est, comme on le sait, un trésor commun. Si cela est vrai en théorie, la pratique nous montre que seuls quelques-uns y ont un réel accès. Épaisseur des livres, complexité langagière, mauvaise accessibilité des œuvres, sont autant de barrières qui ferment les univers magiques de Baudelaire, Saint-Amant ou Apollinaire au public non-averti.

Ces auteurs nous ont laissés des œuvres si belles, si riches, si puissantes qu'elles ne peuvent être oubliées. Charles Baudelaire, Arthur Rimbaud et Victor Hugo sont connus de tous, mais qu'en est-il de Renée Vivien, d'Étienne Jodelle, de Jean Godard, de Catherine Pozzi ? À travers nos enregistrements, nous souhaitons faire entendre la pensée de ceux dont on se souvient comme de ceux qui ont été oubliés.

Ces textes ont été écrits pour être dits et écoutés. Leur enregistrement en version audio permet aux auditeurs de les aborder d'une autre façon qu'à la lecture. Interprétés par des comédiens professionnels, les mots prennent vie et retrouvent un sens actuel et concret.

Objectifs :

- Offrir au monde des enregistrements audio de haute qualité de grands textes de la littérature, sous licence libre ;
- Faciliter l'accès de ces œuvres à tous les publics ;
- Promouvoir le travail de jeunes artistes passionnés de littérature.



Les licences libres, une évidence :

Le choix des licences libres s'est naturellement imposé à nous, car il permet d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés – rendre la littérature, la poésie, et le théâtre accessibles au plus grand nombre – puisqu'il élargit et simplifie les possibilités de diffusion et de réutilisation, tout en respectant le droit d'auteur.

Qu'est-ce qu'une licence libre ?

Une licence libre est un contrat par défaut qui traite des droits patrimoniaux afférents aux droits d'auteur. Elle autorise la réutilisation, la diffusion, la copie, la modification et la commercialisation d'une œuvre de l'esprit, gratuitement, sous certaines conditions simples.

La licence que nous avons choisi, est probablement l'une des plus connue et des plus utilisée. Elle est utilisée, entre autre, par l'encyclopédie Wikipédia ainsi que tous ses projets frères, il s'agit de la licence Creative Commons by-sa 3.0.

En quoi consiste-t-elle ?

Très simplement, cette licence autorise quiconque à réutiliser l'œuvre placée sous cette licence, à la diffuser, à la distribuer, à la modifier, à la vendre en respectant deux conditions :

- Citer l'auteur original ainsi que la licence de l'œuvre ;
- Publier toute œuvre dérivée de celle-ci sous cette même licence.

Pour plus de détails, consultez l'annexe 1 (p. 11). Le texte juridique dans sa version belge est lisible en français en suivant ce lien : <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/be/legalcode.fr>



thalieenvolee.artaban.be

L'équipe :

- Marie Darah, comédienne
- Laura Dussard, comédienne
- Antoine Giet, comédien, metteur en scène
- Antoine Motte dit Falisse, comédien, metteur en scène
- Valéry Stasser, comédien
- Matthieu Van Dyck, preneur de son
- Julie Verleye, comédienne, metteur en scène
- Laurie Willième, comédienne.

Projets :

La publication des projets est pensée sous la forme d'opus. Un opus compile des textes rassemblés autour d'un auteur, d'une œuvre, d'une période, d'un style, d'un mouvement.

Chaque opus est pensé pour proposer un ensemble cohérent d'œuvres, mais, chaque œuvre peut évidemment être détachée de son opus d'origine pour composer avec d'autres œuvres un groupe nouveau (classement par comédien, date, auteur, thématique,...).

À l'instar d'un album musical, l'ensemble des œuvres composant un opus sont publiées en une seule fois, et jamais au compte goutte. Cela permet comme expliqué précédemment de travailler par projets cohérents.



Diffusion :

L'*Opération Thalie Envolée* n'a pas de sens si ses productions ne sont pas largement diffusées. La licence libre autorise une diffusion très large, en toute légalité, et en respectant le droit d'auteur. Le premier outil de diffusion des œuvres est bien sûr Internet, mais il serait dommage de s'y restreindre. Ainsi, d'autres voies de diffusions sont à envisager.

Internet :

Sur Internet une multitude de sites permettent de diffuser du contenu culturel sous licence libre. Nous avons ici référencé les plus importants et les plus visibles d'entre eux :

- **Wikimedia Commons** est une base de données multimédia qui centralise des médias libres, utilisés sur les projets Wikimédia. Wikimedia Commons a pour avantage d'être entièrement dédié aux contenus éducatifs, artistiques et culturels sous licence libre. Il est une référence en matière de respect du droit d'auteur et est évidemment en lien direct avec Wikipédia.
- **YouTube** est la plus célèbre plate-forme de vidéo sur Internet et elle intègre depuis quelques temps la possibilité de publier ses vidéos sous licence libre. Les avantages incontournables de YouTube sont son omniprésence et sa suprématie sur Internet. YouTube est le meilleur moyen pour permettre à tous d'accéder aux contenus produits par l'*Opération Thalie Envolée*.
- **Internet Archive** est une organisation à but non lucratif consacrée à l'archivage du Web. L'intérêt d'Internet Archive est qu'il permet de proposer au téléchargement des fichiers d'une très grande qualité, très lourds, mais sans compression ou perte de détail. Il permet également de garantir la pérennité et l'intégrité absolue des fichiers.
- **Notre site web** : thalieenvolee.artaban.be permettra à terme, d'accéder à toutes les œuvres produites ainsi qu'à des fiches concernant les auteurs et interprètes, un espace de discussions et de suggestions.



Hors internet :

- **Milieu associatif** : Article 27, médiation culturelle, animation,...
- **Médiathèques & bibliothèques** : Par la distribution de versions CD et DVD dans les médiathèques et bibliothèques de la francophonie.
- **Radios & télé** : Par la diffusion via des émissions littéraires.
- **Centres culturels & théâtres** : Via des présentations du projet, des partenariats, et des ventes de Cds.
- **Écoles** : Par la sensibilisation des professeurs de français et, par là, celle des élèves.

Animations :

Pour permettre un accès le plus large possible, y compris aux publics les moins sensibilisés à la poésie et au théâtre, enregistrer ces textes et les diffuser largement n'est pas suffisant. L'*Opération Thalie Envolee* propose donc, en partenariat avec l'ASBL *Article 27*, des animations permettant de former à la compréhension de ces textes, à travers des ateliers d'écoute, de discussion et de décryptage.



Modèle économique :

Thalie Envolee est encore à la recherche d'un modèle économique viable en adéquation avec les objectifs qu'elle défend et les valeurs qu'elle véhicule.

Diverses possibilités de financement sont envisageables :

1. **Vente** : Mise sur le marché de versions physiques (CD, DVD,...) des enregistrements.
2. **Services** : Vente de services autour des enregistrements : spectacles, ateliers, conférences, expositions,...
3. **Commandes** : Des enregistrements sont réalisés sur commande, moyennant finances.
4. **Apport de valeurs ajoutées** : Documentation, illustrations,...
5. **Double licence** : Vente des enregistrements sous une double licence : En plus de la licence libre, cession de droits sous d'autres conditions.
6. **Licence chronodégradable** : Contrat d'exclusivité pendant un certain temps, puis les enregistrements passent en licence libre.
7. **Publicité** : Monétisation des sites internet et des vidéos YouTube en y apposant des publicités.
8. **Produits dérivés** : Les enregistrements donnent lieu à une rémunération par le biais de la vente de produits dérivés, essentiellement des documentations, mais aussi des « goodies » tels que des T-shirts, tasses, peluches, etc.
9. **Mécénat** : Financements institutionnels ou fondations privées.



Paternité - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 Belgique (CC BY-SA 2.0)

Ceci est le Résumé Explicatif "lisible par les humains" du Code Juridique (la version intégrale de la licence) disponible dans les langues suivantes : [français](#) [néerlandais](#)

Avertissement

Vous êtes libre de :

- partager** — reproduire, distribuer et communiquer l'oeuvre
- remixer** — adapter l'oeuvre
- d'utiliser cette oeuvre à des fins commerciales



Selon les conditions suivantes :



Attribution — Vous devez attribuer l'oeuvre de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous approuvent, vous ou votre utilisation de l'oeuvre).



Partage dans les Mêmes Conditions — Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette oeuvre, vous n'avez le droit de distribuer votre création que sous une licence identique ou similaire à celle-ci.

comprenant bien que :

Renonciation — N'importe laquelle des conditions ci-dessus peut être **levée** si vous avez l'autorisation du titulaire de droits.

Domaine Public — Là où l'oeuvre ou un quelconque de ses éléments est dans le **domaine public** selon le droit applicable, ce statut n'est en aucune façon affecté par la licence.

Autres droits — Les droits suivants ne sont en aucune manière affectés par la licence :

- Vos prérogatives issues des exceptions et limitations aux droits exclusifs ou **fair use**;
- Les **droits moraux** de l'auteur;
- Droits qu'autrui peut avoir soit sur l'oeuvre elle-même soit sur la façon dont elle est utilisée, comme **le droit à l'image** ou les droits à la vie privée.

Remarque — A chaque réutilisation ou distribution de cette oeuvre, vous devez faire apparaître clairement au public la licence selon laquelle elle est mise à disposition. La meilleure manière de l'indiquer est un lien vers cette page web.